

# Année 2023

### Pédiatres libéraux

Cette fiche produite par l'Assurance Maladie présente des informations concernant la démographie, l'activité, la patientèle et les prescriptions des pédiatres ainsi que l'évolution des effectifs et des honoraires depuis l'an 2000 jusqu'en 2023.

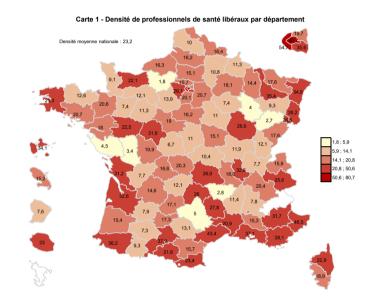
#### Source, champ et définitions

- Source : Système National des Données de Santé (SNDS).
- Champ: année 2023, ensemble des régimes d'assurance maladie, France entière.
   Dénombrement : professionnels de santé libéraux conventionnés ayant au moins un remboursement de soins dans l'année et présents au 31 décembre 2023.
- Montant : professionnels de santé libéraux conventionnés avant au moins un remboursement de soins dans l'année et présents au 31 décembre 2023 ou en cessation d'activité au cours de l'année 2023
- La densité est exprimée sur 100 000 enfants âgés de moins de 15 ans estimés par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (Insee) au 1er janvier 2024.

   Un professionnel actif à part entière (APE) est un professionnel qui a exercé une activité libérale normale sur une année complète, dans un cadre conventionnel. La part des effectifs APE est différente selon les professions de santé et les spécialités. Les effectifs APE ne comprennent pas : les professionnels de santé qui se sont installés en cours d'année, ceux qui sont encore en activité après 65 ans, ceux qui exercent à l'hôpital à temps plein et ceux qui ne sont pas conventionnés.
- Les honoraires sans dépassement (HSD) sont exprimés en euros y compris les frais de déplacement.
- La permanence des soins restitue uniquement les forfaits d'astreinte et de régulation ainsi que les majorations.
- Le nombre d'actes est restitué hors majorations.
- Les actes de radiologie ne sont pas identifiés dans les prescriptions (le radiologue étant considéré comme prescripteur des examens qu'il effectue).

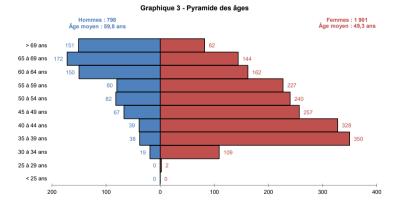
### 1. Démographie











On dénombre 2 704 pédiatres conventionnés libéraux au 31 décembre 2023 en France. Au cours de l'année, 178 d'entre eux se sont installés et on en recense aussi près d'un tiers ayant 60 ans ou plus. En moyenne les femmes sont sur-représentées (70%) et notamment chez les plus jeunes. Les pédiatres exercent en grande majorité en libéral exclusif (70%) tandis qu'environ un sur sept exerce en libéral et hôpital. Leur mode de conventionnement principal est le secteur 2. Au niveau géographique, la densité de pédiatres pour 100 000 habitants est plus importante en régions Guadeloupe, Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi qu'en lle-de-France. A l'inverse, il n'y a aucun pédiatre dans la région Mayotte.

# 2. Activité et honoraires

Tableau 1 - Montant des honoraires en euros								
	Toute activité				Actif à part entière (APE)			
	Conventionnés secteur 1	Conventionnés secteur 2	dont adhérents à l'Optam	dont non adhérents à l'Optam	Conventionnés secteur 1	Conventionnés secteur 2	dont adhérents à l'Optam	dont non adhérents à l'Optam
Honoraires sans dépassement (HSD)	182 521 657	184 479 485	123 500 519	60 978 966	132 269 994	154 320 164	105 431 206	48 888 958
Dépassement	3 578 809	82 052 170	32 194 406	49 857 764	2 074 213	64 726 406	25 835 461	38 890 945
HSD moyen par PS	143 945	128 468	144 614	104 775	151 860	143 420	157 360	120 416
Dépassement moyen par PS	2 822	57 139	37 698	85 666	2 381	60 155	38 560	95 791

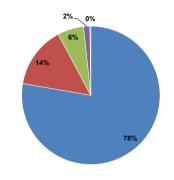


# Année 2023

Tableau 2 - Montant des honoraires sans dépassement (HSD) par type d'acte

	HSD (en milliers d'euros)				
		Conventionnés	Conventionnés		
Type d'acte	Conventionnés	secteur 2	secteur 2	Total	
	secteur 1	adhérents	non adhérents	I Otal	
		à l'Optam	à l'Optam		
Total	182 522	123 501	60 979	367 001	
Actes cliniques	145 403	91 106	48 774	285 284	
Consultations et téléconsultations	113 373	70 776	40 850	225 000	
Avis ponctuel de consultant	6 939	9 513	7 598	24 050	
CCE - Consultation très complexe enfant	2 668	2 129	542	5 340	
CCX - Consultation complexe	2 857	1 331	196	4 384	
COE - Consultation obligatoire de l'enfant	10 673	4 891	837	16 401	
COH - Examen obligatoire de l'enfant (0-2 ans) par le pédiatre	17 238	9 615	1 180	28 033	
CS - Consultation au cabinet par le médecin spécialiste	66 999	40 052	29 217	136 268	
TC - Consultation à distance réalisée par un médecin spécialiste	1 943	1 840	882	4 664	
Autres consultations et téléconsultations	4 056	1 406	399	5 861	
Majorations	31 926	20 272	7 902	60 100	
MEP - Majoration enfant par le pédiatre	8 545	5 572	487	14 604	
NFE - Nouveau forfait enfant du pédiatre	6 967	3 608	364	10 939	
NFP - Nouveau forfait pédiatrique	13 279	9 498	6 629	29 406	
Autres majorations	3 135	1 594	422	5 151	
Autres actes cliniques	104	58	22	184	
Actes techniques	22 997	20 236	9 785	53 018	
ADE - Acte d'échographie	3 834	4 496	2 114	10 444	
ATM - Acte technique médical (hors imagerie)	18 835	15 681	7 654	42 170	
Autres actes techniques	328	59	16	404	
Rémunérations forfaitaires	10 328	10 334	1 844	22 505	
Forfait structure	3 701	2 512	1 286	7 499	
FPMT - Forfait patientèle médecin traitant	3 838	1 797	31	5 666	
Autres rémunérations forfaitaires	2 789	6 025	527	9 341	
Permanence des soins	3 137	1 753	551	5 440	
Autres	657	72	25	754	

Graphique 4 - Décomposition du montant des honoraires sans dépassement (HSD)

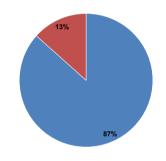


- Actes cliniques
- Actes techniques
- Rémunérations forfaitaires
- Permanence des soins

Tableau 3 - Dénombrement des actes par type d'acte

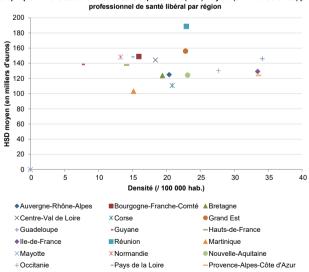
		Nombre d'actes (en milliers)				
Type d'acte	Conventionnés secteur 1	Conventionnés secteur 2 adhérents à l'Optam	Conventionnés secteur 2 non adhérents à l'Optam	Total		
Actes cliniques (hors majorations)	3 925	2 416	1 494	7 834		
Consultations et téléconsultations	3 920	2 413	1 493	7 826		
Avis ponctuel de consultant	125	170	137	432		
COE - Consultation obligatoire de l'enfant	228	105	18	352		
COH - Examen obligatoire de l'enfant (0-2 ans) par le pédiatre	462	258	32	751		
CS - Consultation au cabinet par le médecin spécialiste	2 799	1 699	1 243	5 741		
TC - Consultation à distance réalisée par un médecin spécialiste	70	71	37	178		
Autres consultations et téléconsultations	236	110	27	373		
Majorations	5 262	3 271	876	9 410		
MCS - Majoration de coordination par le médecin spécialiste	182	109	7	299		
MEP - Majoration enfant par le pédiatre	2 136	1 393	122	3 651		
MPC - Majoration forfaitaire transitoire par le médecin spécialiste	202	114	7	323		
NFE - Nouveau forfait enfant du pédiatre	1 326	685	69	2 080		
NFP - Nouveau forfait pédiatrique	1 319	935	665	2 918		
Autres majorations	97	35	7	139		
Autres actes cliniques	4	3	1	8		
Actes techniques	580	441	190	1 211		
ADE - Acte d'échographie	39	46	21	106		
ATM - Acte technique médical (hors imagerie)	534	393	169	1 096		
Autres actes techniques	7	2	0	9		

Graphique 5 - Décomposition du nombre d'actes par type d'acte

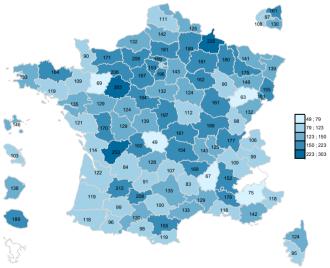


Actes cliniques (hors majorations) Actes techniques

ment (HSD) moyens (en milliers d'euros) par Graphique 6 - Densités et honoraires sans dépass professionnel de santé libéral par région



Carte 2 - HSD moyen (en milliers d'euros) par professionnel de santé libéral par département



Les honoraires (y compris dépassement) des pédiatres conventionnés secteurs 1 ou 2 ont atteint 453 millions d'euros en 2023. Pour les actifs à part entière (APE) qui sont au nombre de 1 947 (soit 72% de l'effectif total), ces honoraires sont de 353 millions d'euros. Les dépassements ont représenté 20% des honoraires des médecins actifs à part entière conventionnés secteur 2 adhérents à l'Optam alors qu'ils ont représenté 44% des honoraires de ceux qui n'ont pas adhérés à l'Optam. Lorsque l'on décompose les honoraires sans dépassement (HSD) par type d'acte, on s'aperçoit que les actes cliniques occupent près de quatre cinquièmes de leurs HSD tandis que les actes techniques sont leur deuxièmes occure de revenus avec 14%. En nombre d'acte, environ sept huitièmes (87%) des actes effectués par les pédiatres sont des actes cliniques. Au niveau géographique, les HSD moyens par professionnel de santé libéral sont moins élevés en Martinique et en Corse alors qu'ils sont plus importants à la Réunion et en région Grand Est.



# Année 2023

#### 3. Patientèle



1 237
patients uniques vus par
professionnel de santé libéral en
moyenne dans l'année

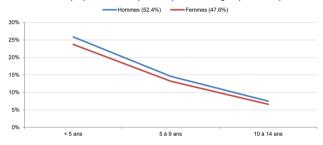
#### 349

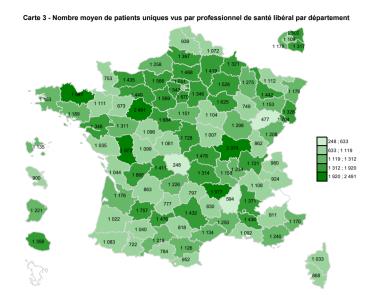
patients médecin traitant par professionnel de santé libéral en moyenne dans l'année

Tableau 4 - Distribution du nombre de patients uniques vus

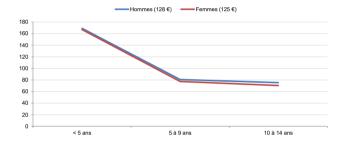
	more de patients		
Percentile	Patients		
1er percentile	10		
5e percentile	283		
10e percentile	461		
20e percentile	719		
30e percentile	882		
40e percentile	1 026		
Médiane	1 155		
60e percentile	1 296		
70e percentile	1 469		
80e percentile	1 675		
90e percentile	2 044		
95e percentile	2 411		
99e percentile	3 465		

Graphique 7 - Part de la patientèle par tranche d'âge et par sexe du patient





Graphique 8 - HSD moyen (en euros) par tranche d'âge et par sexe du patient



En moyenne, les pédiatres voient 1 237 patients uniques dans l'année. Leur patientèle médecin traitant est composée en moyenne de 349 patients. Cependant, la dispersion du nombre de patients est relativement étendue : les 10% les plus actifs voient environ 2 000 patients tandis que les 10% les moins actifs voient environ 460 patients dans l'année. Globalement, la part des hommes dans la patientèle est légèrement supérieure à celle des femmes (52% contre 48%). La patientèle masculine est majoritaire dans toutes les classes d'âge. Au niveau géographique, on constate que les pédiatres ayant le plus de patients se situent en Pays de la Loire et à la Réunion alors que ceux ayant le moins de patients se situent en Martinique et en Corse. Par ailleurs, un patient génère un honoraire sans dépassement (HSD) moyen équivalent à une patiente (125 € contre 128 €). Toutefois, il n'y a pas de différence notable selon les classes d'âge.

### 4. Prescriptions

Tableau 5 - Base de remboursement des actes prescrits par catégorie d'acte

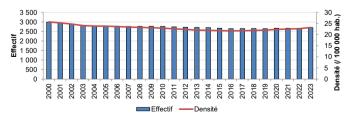
Catégorie d'acte	Base de remboursement (en milliers d'euros)	Pourcentage par rapport au total	
Total	548 545	100%	
Pharmacie	344 536	63%	
Orthophoniste	87 806	16%	
Biologie	29 681	5%	
Liste des produits et prestations	43 514	8%	
Autres	43 008	8%	



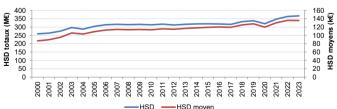
La pharmacie est le premier poste de prescription des pédiatres. Il représente plus de trois cinquièmes du total de leurs prescriptions en base de remboursement alors que les actes d'orthophonistes sont leur deuxième poste de prescription (environ un sixième du total). En outre, les pédiatres sont les deuxièmes prescripteurs les plus importants d'actes d'orthophonistes (10%). Enfin, ils sont les troisièmes prescripteurs les plus importants d'actes d'orthophonistes (10%). Enfin, ils sont les troisièmes prescripteurs les plus importants d'actes d'orthophonistes (10%). Enfin, ils sont les troisièmes prescripteurs les plus importants d'actes d'orthophonistes (10%). Enfin, ils sont les troisièmes prescripteurs les plus importants d'actes d'orthophonistes (10%). Enfin, ils sont les troisièmes prescripteurs les plus importants d'actes d'orthophonistes (10%). Enfin, ils sont les troisièmes prescripteurs les plus importants d'actes d'orthophonistes (10%). Enfin, ils sont les troisièmes prescripteurs les plus importants d'actes d'orthophonistes (10%). Enfin, ils sont les troisièmes prescripteurs les plus importants d'actes d'orthophonistes (10%). Enfin, ils sont les troisièmes prescripteurs les plus importants d'actes d'orthophonistes (10%). Enfin, ils sont les troisièmes prescripteurs les plus importants d'actes d'orthophonistes (10%). Enfin, ils sont les troisièmes prescripteurs les plus importants d'actes d'orthophonistes (10%). Enfin, ils sont les troisièmes prescripteurs les plus importants d'actes d'orthophonistes (10%). Enfin, ils sont les troisièmes prescripteurs les plus importants d'actes d'orthophonistes (10%). Enfin, ils sont les troisièmes prescripteurs les plus importants d'actes d'orthophonistes (10%). Enfin les plus les pl

## 5. Evolution

Graphique 10 - Evolution des effectifs et de la densité



Graphique 11 - Evolution des honoraires sans dépassement (HSD) totaux et moyens à prix courant



Après une période de baisse jusqu'en 2018, les effectifs ont amorcé une hausse, passant de 2 990 en l'an 2000 à environ 2 700 en 2023 (-0,4% par an en moyenne). Dans le même temps, on constate que la densité de pédiatres par habitant a diminué passant de 25,7 à 23,2 pour 100 000 habitants entre l'an 2000 et 2023. Concernant les honoraires sans dépassement, on observe une forte hausse depuis l'an 2000, passant de 260 millions d'euros à 367 millions d'euros, soit une évolution de +1,5% par an en moyenne. Par professionnel de santé, cela représente une évolution moyenne annuelle de +2%.